

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CHATEAUNEUF**

DELIBERATION n° 04/2026
OBJET : ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

Membres en exercice : 9
Présents : 8
Pouvoirs : 1
Votants : 9

SEANCE DU 8 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 8 avril, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE.

PRESENTS : Mesdames Messieurs, Joëlle BOUHELIER, Marc MONIER, Agnès MOREAU, Grégory MARCUCCI, Nadège SASPIN-JOUBERT, Anne-Marie PALLANCA, Carla AUDIBERT.

POUVOIR : MONSIEUR Gérard LE NEGRATE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Joëlle BOUHELIER.

Monsieur le Président explique que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend en nombre égal, des membres élus en son sein par le conseil municipal et d'autres nommés par le maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6. du code de l'action sociale et des familles.

Il rappelle que le Conseil Municipal du 30 mars 2026 a élu 4 conseillers municipaux au sein du Conseil d'Administration du CCAS, auxquels il faut rajouter le Maire qui est Président de droit.

L'arrêté n°19/2026 du 9 avril 2026, a désigné 4 membres, représentants des associations qui participent à des actions de prévention, d'animation, ou de développement social.

Article 1 :

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est composé de :

- Emmanuel DELMOTTE, maire, Président

4 membres du Conseil Municipal :

- Joëlle BOUHELIER, adjointe déléguée à l'action sociale, aux solidarités et au logement
- Marc MONIER, Conseiller Municipal
- Agnès MOREAU, Conseillère Municipale
- Grégory MARCUCCI, Conseiller Municipal de la liste de l'opposition

4 membres nommés par le Maire, en nombre égal aux membres élus, parmi des représentants :

- d'associations intervenant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion
 - d'associations familiales désignées par l'UDAF
 - d'associations de personnes handicapées désignées par l'APF
 - d'associations de retraités
-
- Anne-Marie PALLANCA, déléguée par l'Association d'Insertion RENOUER
 - Nadège JOUBERT-SAPSIN, déléguée par l'UDAF
 - Gérard LE NEGRATE, délégué par l'APF
 - Carla AUDIBERT, retraitée

AR Prefecture

006-210600383-20260408-CCAS_D04_2026_1-DE
Reçu le 07/05/2026

Article 2 :

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale prendront leurs fonctions dès la réception de la présente délibération en Préfecture, contrôle de légalité.

Il y a lieu, désormais, d'élire un vice-président et un vice-président adjoint pour le Conseil d'Administration.

Monsieur le Président lance un appel à candidature :

Madame Joëlle BOUHELIER se porte candidate pour vice-présidente,
Madame Agnès MOREAU se porte candidate pour vice-présidente adjointe.

Il est alors procédé au déroulement du vote.

Les résultats sont les suivants :

- Madame Joëlle BOUHELIER : 9 voix
- Madame Agnès MOREAU : 9 voix

Madame Joëlle BOUHELIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée vice-présidente et
Madame Agnès MOREAU, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée vice-présidente adjointe
du Conseil d'Administration du CCAS au premier tour.

Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été
effectuées le
et la délibération expédiée à la
Sous-Préfecture le

Pour extrait conforme
Le Président
Emmanuel DELMOTTE

